

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, mercredi le vingtième jour de décembre deux-mille-dix-sept, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province. Cette séance portera exclusivement sur le budget.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 17-158

ADOPTION DU BUDGET

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le budget 2018 soit adopté tel que présenté, pour un total équilibré de 1 239 835\$

QUE la directrice générale soit autorisée à faire paraître un résumé dans un journal local.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE TAXATION 2018

Présentation et avis de motion est donné par M. le conseiller Gino Giroux qu'à une prochaine séance sera présenté le projet de règlement no 18-386 **DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Martin Boulanger

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén./sec-trés.